

**INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO****PROCES VERBAL****Séance du mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026**

L'an deux mille vingt-six et le 1<sup>er</sup> avril à 17 heures, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni à la salle René Valette à Saint-Just.

Conformément à l'article L5211-9 du CGCT, il appartient au doyen d'âge de l'assemblée de présider la séance jusqu'à l'élection du Président.

**1/ Installation du Conseil Communautaire**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 9 octobre 2025 fixant la composition de l'organe délibérant de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, il est rappelé que le conseil communautaire est composé de 47 sièges répartis comme suit :

- Lunel : 23 sièges
- Marsillargues : 6 sièges
- Lunel-Viel : 4 sièges
- Saint-Just : 3 sièges
- Entre-Vignes : 2 sièges
- Boisseron : 1 siège
- Villetelle : 1 siège
- Saussines : 1 siège
- Saint-Sériès : 1 siège
- Saturargues : 1 siège
- Galargues : 1 siège
- Saint-Nazaire-de-Pézan : 1 siège
- Campagne : 1 siège
- Garrigues : 1 siège

Suite aux résultats des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, les candidats, dont les noms suivent, sont déclarés élus dans leurs fonctions de conseillers communautaires :

- Mme Paulette GOUGEON
- M. Gilles FLUTET
- Mme Viviane BONFILS
- M. Laurent GRASSET
- Mme Corinne GRAU
- M. Patrick CIROU
- Mme Sylvie THOMAS
- M. René HERMABESSIERE
- Mme Sonia MOKKADEM
- M. Nicolas SEVERAC
- Mme Lyliane LACROIX
- M. Pascal CHABERT
- Mme Océane SION
- M. Yvan GORONESKOUL
- Mme Marie PAPAIX
- M. Jean-Louis MANIEZ
- M. Anthony BELIN

- Mme Julia PLANE
- M. Jean CHAPENTIER
- Mme Dorothée GARCIA
- M. Stéphane DALLE
- Mme Isabelle AUTIER
- M. Olivier LARCHER
- M. Patrice SPEZIALE
- Mme Anne-Sophie DIAZ
- M. David COULOMB
- Mme Julie CROIN
- M. Geoffrey SOMMER
- M. Nicolas GECELE
- M. Fabrice FENOY
- Mme Marie PELLET LAPORTE
- M. Jean-Luc CHADOURNE
- M. Sofiane GOUASMI
- M. Yves QUESADA
- Mme Stéphanie GARAND
- M. Michel BARON
- M. Jean-Jacques ESTEBAN
- Mme Dominique LONVIS
- M. Loïc FATACCIOLI
- M. Jérôme BOISSON
- Mme Isabelle DE MONTGOLFIER
- M. David JEANJEAN
- M. Jean-Antoine OTALORA
- M. Denis DEVRIENDT
- M. Christophe CALVET
- M. Jacques GRAVEGEAL
- M. Patrick MARY

**ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :**

Communes	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Boisseron	M. Loïc FATACCIOLI	X	Mme Karine NADAL	
Campagne	M. Jacques GRAVEGEAL	X	M. Christian JEANJEAN	
Entre-Vignes	M. Jean-Jacques ESTEBAN	X		
Entre-Vignes	Mme Dominique LONVIS	X		
Galargues	M. Denis DEVRIENDT	X	Mme Diane PUJOL	
Garrigues	M. Patrick MARY	X	Mme Elodie MARTIN	
Lunel	Mme Paulette GOUGEON	X		
Lunel	M. Gilles FLUTET	X		
Lunel	Mme Viviane BONFILS	X		
Lunel	M. Laurent GRASSET	X		
Lunel	Mme Corinne GRAU-POLERI	X		
Lunel	M. Patrick CIROU	X		
Lunel	Mme Sylvie THOMAS	X		
Lunel	M. René HERMABESSIERE	X		



Le président de la séance, M/Mme Jacques GRAVEGÉAL déclare les membres du conseil communautaire listés ci-avant, présents ou absents, installés dans leurs fonctions.

Le Président de la séance propose au conseil de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Il est proposé la désignation de Océane SION comme secrétaire de séance.

Le conseil communautaire désigne à l'unanimité, Océane SION comme secrétaire de séance.

Le Président de la séance poursuit sa fonction et donne lecture des pouvoirs :

- M. Nicolas GECELE représenté par Lyliane LACROIX
- M. David JEANSEAN représenté par Jérôme BOISSON
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

Le Président de la séance constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales applicable, conformément à l'article L. 5211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) était remplie.

## 2/ Election du Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

Le Président de séance invite ensuite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

Le Président de la séance propose au conseil de procéder à la désignation des 2 assesseurs.

Il est proposé la désignation de :

- M. René HERMABESSIERE
- M. Geoffrey SOMMER

en qualité d'assesseurs.

Le conseil de communauté désigne à l'unanimité

- M. Rivi ..... HERMABESSIERE .....
- M. Geoffrey ..... SOMMER .....

comme assesseurs.

Le Président de séance rappelle qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, qui renvoie à l'article L.2122-7 du CGCT relatif aux modalités d'élection du maire, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est demandé au conseil de bien vouloir :

- procéder aux opérations de vote pour l'élection du Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo selon les modalités susmentionnées.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, mettra dans l'urne son bulletin de vote après avoir renseigné le nom du candidat de son choix, écrit sur papier blanc.

Il est demandé aux membres du conseil qui souhaiteraient faire acte de candidature de s'annoncer.

Propositions de candidature :

- Candidat 1 : M. Jérôme Boisson .....
- Candidat 2 : .....
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**ELECTION DU PRESIDENT**

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : .....47.....
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : .....47.....
- Nombre de bulletins blancs : .....7.....
- Nombre de bulletins nuls : .....1.....
- Suffrages exprimés : .....39.....
- Majorité absolue : .....20.....
  
- Candidat 1 : M. Jérôme Boisson : Suffrages obtenus : .....39.....
- Candidat 2 : ..... : Suffrages obtenus : .....
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

M. Jérôme Boisson....., ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e) Président(e) de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe).

Le nouveau président est invité à rejoindre le doyen et à poursuivre la séance d'installation du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo avec l'élection des Vice-Présidents.

### 3/ Détermination du nombre de Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

Il est rappelé au conseil les dispositions de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales selon lesquelles :

« Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

(...)

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze (...). Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables. »

En application des alinéas précités et dans la mesure où 47 conseillers communautaires composent l'assemblée délibérante, 20% correspond à 10 Vice-Présidents (arrondi à l'entier supérieur) et 30% correspond à 14 Vice-Présidents.

M le Président propose au conseil d'approuver la création de 14 postes de Vice-Présidents.

Ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 3 abstentions (M<sup>me</sup> Desothée Garcia, Julia Plane et M Anthony Bélin) :

**APPROUVE** la création de 14 postes de Vice-Présidents,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

#### **4/ Election des Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo**

*D. le Président* rappelle que l'élection des Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération est régie selon le même mode de scrutin et selon les mêmes conditions de quorum que le Président.

En conséquence, il convient de procéder successivement à l'élection de chacun des Vice-Présidents au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue.

Dans l'hypothèse où, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est demandé au conseil de bien vouloir procéder aux opérations de vote pour l'élection du président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, selon les modalités susmentionnées.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, mettra dans l'urne son bulletin de vote après avoir renseigné le nom du candidat de son choix, écrit sur papier blanc.

Il est demandé aux membres du conseil qui souhaiteraient faire acte de candidature de s'annoncer.

## ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO

Propositions de candidature :

- Candidat 1 : ..... *M<sup>me</sup> Pauline GOUGEON* .....
- Candidat 2 : .....
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### ELECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : ..... *47* .....
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : ..... *47* .....
- Nombre de bulletins blancs : ..... *4* .....
- Nombre de bulletins nuls : ..... *3* .....
- Suffrages exprimés : ..... *40* .....
- Majorité absolue : ..... *21* .....
  
- Candidat 1 : *M<sup>me</sup> Pauline GOUGEON* : Suffrages obtenus : ..... *40* .....
- Candidat 2 : ..... : Suffrages obtenus : .....
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

..... *M<sup>me</sup> Pauline GOUGEON* ....., ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e) 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe)

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe).

## ELECTION DU 2EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO

Propositions de candidature :

- Candidat 1 : *M<sup>R</sup> Patrice SPEZIALE*
- Candidat 2 : *M<sup>R</sup> Fabrice FENOY*
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### ELECTION DU 2EME VICE-PRESIDENT

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : *47*
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : *47*
- Nombre de bulletins blancs : *5*
- Nombre de bulletins nuls : *0*
- Suffrages exprimés : *42*
- Majorité absolue : *22*
  
- Candidat 1 : *M. Patrice SPEZIALE* : Suffrages obtenus : *38*
- Candidat 2 : *M. Fabrice FENOY* : Suffrages obtenus : *4*
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

*M<sup>R</sup> Patrice SPEZIALE*, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e) 2ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe).

## ELECTION DU 3EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO

Propositions de candidature :

- Candidat 1 : Mme Isabelle DE MONTGOLFIER
- Candidat 2 : .....
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### ELECTION DU 3EME VICE-PRESIDENT

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21
- Candidat 1 : Isabelle DE MONTGOLFIER Suffrages obtenus : 40
- Candidat 2 : ..... : Suffrages obtenus : .....
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

Mme Isabelle DE MONTGOLFIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e) 3ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe)

## ELECTION DU 4EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO

Propositions de candidature :

- Candidat 1 : ..... *Denis DEVRIENDT* .....
- Candidat 2 : .....
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### ELECTION DU 4EME VICE-PRESIDENT

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : ..... *47* .....
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : ..... *47* .....
- Nombre de bulletins blancs : ..... *7* .....
- Nombre de bulletins nuls : ..... *0* .....
- Suffrages exprimés : ..... *40* .....
- Majorité absolue : ..... *21* .....
  
- Candidat 1 : ..... *Denis Devriendt* ..... : Suffrages obtenus : ..... *40* .....
- Candidat 2 : ..... : Suffrages obtenus : .....
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

*D Denis DEVRIENDT* ..... *Denis Devriendt* ..... ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e)  
4ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe).
- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe).

## ELECTION DU 5EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO

### Propositions de candidature :

- Candidat 1 : Jean Jacques ESTEBAN
- Candidat 2 : .....
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### ELECTION DU 5EME VICE-PRESIDENT

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 40
- Majorité absolue : 21
- Candidat 1 : Jean Jacques ESTEBAN : Suffrages obtenus : 40
- Candidat 2 : ..... : Suffrages obtenus : .....
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

M. Jean Jacques ESTEBAN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e) 5ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe).
- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe).

## ELECTION DU 6EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO

### Propositions de candidature :

- Candidat 1 : ..... *Yves QUESADA* .....
- Candidat 2 : ..... *Michel BARON* .....
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### ELECTION DU 6EME VICE-PRESIDENT

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : ..... *47* .....
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : ..... *47* .....
- Nombre de bulletins blancs : ..... *2* .....
- Nombre de bulletins nuls : ..... *0* .....
- Suffrages exprimés : ..... *45* .....
- Majorité absolue : ..... *23* .....
  
- Candidat 1 : *Yves QUESADA* ..... : Suffrages obtenus : ..... *41* .....
- Candidat 2 : *Michel BARON* ..... : Suffrages obtenus : ..... *4* .....
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

*M<sup>r</sup> Yves QUESADA* ....., ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e)  
6ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe).

## ELECTION DU 7EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO

### Propositions de candidature :

- Candidat 1 : Caroline POLERI
- Candidat 2 : .....
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### ELECTION DU 7EME VICE-PRESIDENT

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20
- Candidat 1 : Caroline POLERI : Suffrages obtenus : 39
- Candidat 2 : ..... : Suffrages obtenus : .....
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

Caroline POLERI, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e) 7ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe).

## ELECTION DU 8EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO

### Propositions de candidature :

- Candidat 1 : ..... *Loïc FATACCIOLI* .....
- Candidat 2 : .....
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### ELECTION DU 8EME VICE-PRESIDENT

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : ..... *47* .....
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : ..... *47* .....
- Nombre de bulletins blancs : ..... *8* .....
- Nombre de bulletins nuls : ..... *0* .....
- Suffrages exprimés : ..... *39* .....
- Majorité absolue : ..... *20* .....
- Candidat 1 : *Loïc FATACCIOLI* : Suffrages obtenus : ..... *39* .....
- Candidat 2 : ..... : Suffrages obtenus : .....
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

*M<sup>r</sup> Loïc FATACCIOLI*, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e)  
8ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe).

## ELECTION DU 9EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO

### Propositions de candidature :

- Candidat 1 : .....*Christophe CALVET*.....
- Candidat 2 : .....
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### ELECTION DU 9EME VICE-PRESIDENT

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : .....*47*.....
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : .....*47*.....
- Nombre de bulletins blancs : .....*4*.....
- Nombre de bulletins nuls : .....*0*.....
- Suffrages exprimés : .....*43*.....
- Majorité absolue : .....*22*.....
  
- Candidat 1 : .....*Christophe CALVET*..... : Suffrages obtenus : .....*43*.....
- Candidat 2 : ..... : Suffrages obtenus : .....
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

*Mr Christophe CALVET*....., ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e) 9ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe).

## ELECTION DU 10EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO

Propositions de candidature :

- Candidat 1 : Sylvie THOMAS
- Candidat 2 : .....
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### ELECTION DU 10EME VICE-PRESIDENT

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletins nuls : 2
- Suffrages exprimés : 38
- Majorité absolue : 20
- Candidat 1 : Sylvie THOMAS : Suffrages obtenus : 38
- Candidat 2 : ..... : Suffrages obtenus : .....
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

Mme Sylvie THOMAS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e) 10ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe).

## ELECTION DU 11EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO

Propositions de candidature :

- Candidat 1 : Patrick MARY
- Candidat 2 : .....
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### ELECTION DU 11EME VICE-PRESIDENT

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : 47
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : 47
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 39
- Majorité absolue : 20
- Candidat 1 : Patrick MARY : Suffrages obtenus : 39
- Candidat 2 : ..... : Suffrages obtenus : .....
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

M. Patrick MARY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e)  
11ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe).

**ELECTION DU 12EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO**

Propositions de candidature :

- Candidat 1 : Jacques GRAVEGEAL
- Candidat 2 : .....
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**ELECTION DU 12EME VICE-PRESIDENT**

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : ..... 47 .....
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : ..... 47 .....
- Nombre de bulletins blancs : ..... 4 .....
- Nombre de bulletins nuls : ..... 0 .....
- Suffrages exprimés : ..... 43 .....
- Majorité absolue : ..... 22 .....
  
- Candidat 1 : Jacques GRAVEGEAL : Suffrages obtenus : ..... 43 .....
- Candidat 2 : ..... : Suffrages obtenus : .....
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

M. Jacques GRAVEGEAL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e)  
12ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe).

## ELECTION DU 13EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO

### Propositions de candidature :

- Candidat 1 : ..... *David JEAN JEAN* .....
- Candidat 2 : .....
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### ELECTION DU 13EME VICE-PRESIDENT

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : ..... *47* .....
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : ..... *47* .....
- Nombre de bulletins blancs : ..... *8* .....
- Nombre de bulletins nuls : ..... *0* .....
- Suffrages exprimés : ..... *39* .....
- Majorité absolue : ..... *20* .....
  
- Candidat 1 : ..... *David JEAN JEAN* ..... : Suffrages obtenus : ..... *39* .....
- Candidat 2 : ..... : Suffrages obtenus : .....
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

*M<sup>r</sup> David JEAN JEAN* ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e)  
13ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe).

## ELECTION DU 14EME VICE-PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO

Propositions de candidature :

- Candidat 1 : Jean Antoine OTALORA
- Candidat 2 : .....
- Candidat 3 : .....

Le secrétaire de séance procède à l'appel des conseillers communautaires pour le vote à bulletin secret.

A l'issue des opérations de vote, le Président de séance, assisté des 2 assesseurs, procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

### ELECTION DU 14EME VICE-PRESIDENT

- Nombre de votants (présents et pouvoirs) : ..... 47 .....
- Nombre de bulletins de vote trouvés dans l'urne : ..... 47 .....
- Nombre de bulletins blancs : ..... 8 .....
- Nombre de bulletins nuls : ..... 0 .....
- Suffrages exprimés : ..... 39 .....
- Majorité absolue : ..... 20 .....
  
- Candidat 1 : Jean Antoine OTALORA : Suffrages obtenus : ..... 39 .....
- Candidat 2 : ..... : Suffrages obtenus : .....
- Candidat 3 : ..... : Suffrages obtenus : .....

M. Jean Antoine OTALORA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est déclaré élu(e)  
14ème Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo et immédiatement installé(e).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour de scrutin (voir feuille annexe).

ou

- Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, qui a lieu cette fois à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé sera déclaré élu (voir feuille annexe).

## 5/ Composition du bureau de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

Il est rappelé au conseil que, conformément à l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Il est ainsi proposé que le bureau communautaire soit composé de 15 membres, définis comme suit :

- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo,
- Mesdames et Messieurs les 14 Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo.

En outre, le Président pourra inviter tout membre à participer à la tenue des débats en raison de ses fonctions, ses compétences et ses qualifications

**Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer.**

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des votants, 4 abstentions (M<sup>mes</sup> Julia Plane, Dorothee Garcia, M<sup>M</sup> Jean Charpentier et M<sup>M</sup> Anthony Bélin :

**FIXE** le nombre de membres siégeant au bureau communautaire à .....15.....

## **6/ Lecture de la charte de l' élu local**

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du Président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau, le Président donne lecture de la Charte de l' élu local mentionnée à l'article L.1111-12 du CGCT, et composée des droits et devoirs prévus par les articles L.1111-13 et L.1111-14 du même code.

Monsieur le Président procède ainsi à la lecture de la charte de l' élu local, laquelle est établie en ces termes :

### **Charte de l' élu local**

« Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif.

Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une

activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13 du code général des collectivités territoriales.

Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues ».

En outre, il est prévu que le Président remette aux conseillers communautaires une copie de la Charte de l'élu local ainsi que des dispositions de la section 3 du chapitre VI du titre I du livre deuxième de la cinquième partie du Code Général des Collectivités Territoriales dans les Communautés d'Agglomération.

Il est donc procédé à la distribution d'un exemplaire de la Charte de l'élu local à l'ensemble des conseillers communautaires, de même qu'une copie des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales précitées.

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir prendre acte.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil

---

**PREND ACTE** de la lecture de la charte de l'élu local,

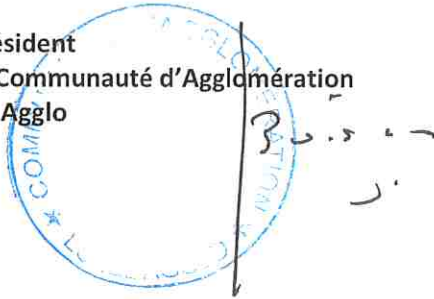
**PREND ACTE** de la distribution, à chaque conseiller communautaire, de la charte de l'élu local ainsi que des dispositions du code général des collectivités territoriales précitées.



## 8/ Clôture du procès-verbal

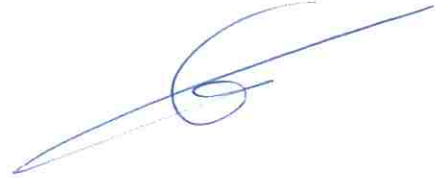
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 1<sup>er</sup> avril 2026 à 20 Heure, 54 Minutes,  
En double exemplaire a été, après lecture, signé par les membres du conseil communautaire.

Le Président  
de la Communauté d'Agglomération  
Lunel Agglo



A blue circular stamp of the Lunel Agglo community is partially visible behind the signature. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LUNEL AGGLO' and a star. The signature is written in blue ink over the stamp.

Le Doyen de séance



A blue ink signature, likely of the Doyen de séance, written in a cursive style.


Les assesseurs






Two blue ink signatures, likely of the assesseurs, written in a cursive style.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL A  
SIGNATURES DU PROCES VERBAL**


Envoyé en préfecture le 07/04/2026  
Reçu en préfecture le 07/04/2026  
Publié le  
ID : 034-243400520-20260407-372026A-DE






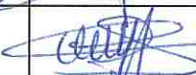



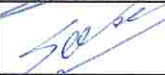




BOISSERON	Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
	M. Loïc FATACCIOLI		Mme Karine NADAL	

CAMPAGNE	Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
	M. Jacques GRAVEGEAL		M. Christian JEANJEAN	

ENTRE-VIGNES	Délégués titulaires	Signature
	M. Jean-Jacques ESTEBAN	
	Mme Dominique LONVIS	

GALARGUES	Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
	M. Denis DEVRIENDT		Mme Diane PUJOL	

GARRIGUES	Délégués titulaires	Signature	Délégués suppléants	Signature
	M. Patrick MARY		Mme Elodie MARTIN	

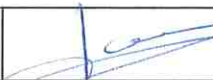
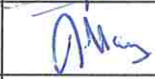
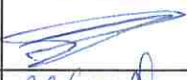





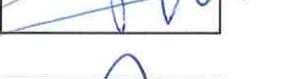
LUNEL	Délégués titulaires	Signature
	Mme Paulette GOUGEON	
	M. Gilles FLUTET	
	Mme Viviane BONFILS	
	M. Laurent GRASSET	
	Mme Corinne GRAU - POLERI	
	M. Patrick CIROU	
	Mme Sylvie THOMAS	
	M. René HERMABESSIERE	
	Mme Sonia MOKKADEM	
	M. Nicolas SEVERAC	
	Mme Lyliane LACROIX	
	M. Pascal CHABERT	
	Mme Océane SION	
M. Yvan GORONESKOUL		

Envoyé en préfecture le 07/04/2026



Reçu en préfecture le 07/04/2026

Publié le

ID : 034-243400520-20260407-372026A-DE

	Mme Marie PAPAIX	
	M. Jean-Louis MANIEZ	
	M. Anthony BELIN	
	Mme Julia PLANE	
	M. Jean CHARPENTIER	
	Mme Dorothée GARCIA	
	M. Stéphane DALLE	
	Mme Isabelle AUTIER	
	M. Olivier LARCHER	

LUNEL VIEL	Délégués titulaires	Signature
	M. Fabrice FENOY	
	Mme Marie PELLET-LAPORTE	
	M. Jean-Luc CHADOURNE	
	M. Sofiane GOUASMI	

MARSILLARGUES	Délégués titulaires	Signature
	M. Patrice SPEZIALE	
	Mme Anne-Sophie DIAZ	
	M. David COULOMB	
	Mme Julie CROIN	
	M. Geoffrey SOMMER	
	M. Nicolas GECELE	

SAINT-JUST	Délégués titulaires	Signature
	M. Yves QUESADA	
	Mme Stéphanie GARAND	
	M. Michel BARON	

SAINT NAZAIRE	Délégué titulaire	Signature	Délégué suppléant	Signature
DE PEZAN	M. Christophe CALVET		M. Laurent GARCIA	

Envoyé en préfecture le 07/04/2026


Reçu en préfecture le 07/04/2026

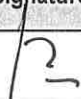
Publié le

ID : 034-243400520-20260407-372026A-DE

SAINT SERIES	Délégué titulaire	Signature	Délégué suppléant	Signature
	M. David JEANJEAN		Mme Thérèse RIBENNES	

SATURARGUES	Délégué titulaire	Signature	Délégué suppléant	Signature
	M. Jean-Antoine OTALORA		Mme Stéphanie VEZINET	

SAUSSINES	Délégué titulaire	Signature	Délégué suppléant	Signature
	Mme Isabelle DE MONTGOLFIER		M. Nicolas BAUDESSEAU	

VILLETELLE	Délégué titulaire	Signature	Délégué suppléant	Signature
	M. Jérôme BOISSON		Mme Hassina SOUQUET	